



## COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°142 mardi 31 mai 2011

### **Fête de l'ascension :**

Une messe sera célébrée à la Chapelle de Puymerville le jeudi 02 juin 2011 à 10h30.

Un bric à brac est organisé par le Comité des Fêtes sur le site de Puymerville.

Casse croûte, buvette et restauration sur place. Entrée gratuite pour le public. Pour les personnes qui aimeraient exposer, réservations et renseignements au 05.45.20.61.61 Mme ANCEAUX. Le 1<sup>er</sup> mètre gratuit et 1 euro le mètre suivant.

### **Fermeture du secrétariat :**

Le secrétariat de mairie sera fermé au public le lundi 13 juin et le jeudi 16 juin 2011.

### **Cinéma à Vadalle :**

- Séance du jeudi 02 juin 2011 à 20h45, **Mon père est une femme de ménage**, film de Saphia Azzedine avec François CLUZET, Jérémie DUVALL, Nanou GARCIA ;

### **Information relative à l'acquéreur ou locataire d'un bien immobilier :**

Par décret du 22 octobre 2010, et applicable au 1<sup>er</sup> mai 2011, les communes doivent informer les administrés de la nouvelle délimitation des zones de sismicité du territoire français pour les acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur la commune pour les risques naturels et technologiques majeurs. Un dossier communal d'informations est consultable en mairie et préfecture.

Les propriétaires et bailleurs sont tenus de remplir leur obligation d'information sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs du bien immobilier concerné.

### **La Clairière en chanter :**

3<sup>ème</sup> festival de la Clairière en Chanter organisé par le Comité des fêtes, au site de Puymerville les 2 et 3 juillet 2011, au programme divers groupes et styles musicaux différents (pop, blues, soul, folk, rock...)  
Organisation et informations : 05.45.20.61.61 ou 06.30.83.30.69

### **Concert « Les Cordes d'Argent » :**

Le concert de l'orchestre de Saint Petersburg « les Cordes d'Argent » se déroulera le 20 juillet 2011 au centre socio culturel d'Aussac-Vadalle. La vente des billets est ouverte au secrétariat de mairie. Prix du billet 7 €.

## **Solidarité sécheresse :**

Le FNSEA 16 en collaboration avec la chambre d'Agriculture a réuni le Comité Départemental Agricole (C.D.A) **pour coordonner les actions à mettre en place suite aux conditions exceptionnelles de sécheresse.** Le C.D.A appelle tous les céréaliers à mettre à disposition leurs jachères et leurs pailles. Faites connaître vos disponibilités auprès de vos coopératives, de vos négociants, de la Chambre d'Agriculture, de la FNSEA 16, de la FDCUMA, EDT 16.

# ***COMMUNIQUÉ DE LA PREFECTURE***

## **Gestion de l'eau : en Charente, la sécheresse se confirme et impose une mobilisation de tous**

En raison du très fort déficit de pluies depuis le début du printemps, qui s'ajoute au déficit enregistré au cours de l'hiver 2010- 2011, le département de la Charente connaît une **situation hydrologique extrêmement préoccupante** qui se détériore de jour en jour, faute de précipitations.

Aussi, depuis le début du mois d'avril, ont été pris plusieurs arrêtés préfectoraux **restreignant l'utilisation de l'eau dans 12 bassins du département**, conformément à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2011 délimitant les zones de limitation ou de suspension des usages de l'eau pour faire face aux conséquences de la sécheresse ; Ainsi à ce jour, dans 6 bassins du département, les prélèvements d'eau dans les rivières pour l'irrigation des cultures sont interdits 3 jours par semaine et dans 6 bassins du département, sont totalement interdits.

La sécheresse se confirmant et après avoir consulté les représentants des associations de protection de l'environnement, des pêcheurs et des agriculteurs, il apparaît que la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles de limitation des usages de l'eau est partagée par tous.

Aussi dans les prochains jours et en coordination avec les départements du bassin de la Charente, des **dispositions supplémentaires et exceptionnelles de préservation de la ressource en eau** seront prises en application de l'article 10 de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Dès à présent, la préfecture de la Charente fait appel à la **responsabilité de tous**, habitants, collectivités territoriales et acteurs économiques du département **pour une gestion économe de l'eau.**

Contacts :  
Bureau de la communication interministérielle  
Tél. : 05 45. 97. 62. 37  
[catherine.peron@charente.gouv.fr](mailto:catherine.peron@charente.gouv.fr)

Mairie Rue de la République 16560 Aussac-Vadalle  
Tél : 05.45.20.61.60 – Fax : 05.45.20.76.36  
Courriel : [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr) - Internet : [www.aussac-vadalle.fr](http://www.aussac-vadalle.fr)